

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 9 septembre 2016

## Plusieurs mesures ont été prises pour renforcer la sécurité à la chasse

---

L'ouverture générale de la chasse a lieu le dimanche 11 septembre 2016. Le Préfet de l'Isère rappelle à tous les chasseurs qu'il est impératif de respecter les consignes de sécurité édictées notamment dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et dans l'arrêté de sécurité publique.

Suite au décès d'un jeune randonneur le 10 octobre 2015 lors d'une action de chasse sur la commune de Revel, dans le massif de Belledonne, un groupe de réflexion « sécurité à la chasse » a été institué. Sous l'égide de la Direction Départementale des Territoires, ce collectif a pris en compte les attentes respectives de ses membres\* et plusieurs mesures ont été prises, dont certaines s'appliquent dès septembre 2016.

**1 – Améliorer la sécurité de la cohabitation entre chasseurs et non chasseurs**, par la révision profonde du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2012-2018, essentiellement :

- la couleur orange obligatoire pour les tenues de chasse collective,
- la formation obligatoire pour tous les chefs de battue à l'horizon 2018,
- l'intégration des prescriptions de l'arrêté préfectoral de sécurité publique,
- la révision du schéma dans sa forme afin de faciliter son application : il fait apparaître une série d'interdits, d'obligations et de préconisations à l'intention de tous les chasseurs, tous modes de chasse confondus.

Ce travail, salué par l'ensemble des partenaires ainsi que par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, a été entériné par arrêté préfectoral du 20 juin 2016, et dans l'arrêté de sécurité publique du 4 juillet 2016.

**2 – Enquêter sur les pratiques de chasse**

L'amélioration de la cohabitation entre chasseurs et autres usagers de la nature nécessite de mieux connaître les secteurs et les périodes présentant des risques de conflit d'usage.

Les détenteurs de droits de chasse sont sollicités via une enquête organisée par la Fédération des Chasseurs de l'Isère, permettant de mieux connaître les pratiques cynégétiques ainsi que les particularités des territoires. Par la suite, des hypothèses de

partage du temps et/ou de l'espace seront soumises à la concertation, et débattues au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage avant une application en 2017 à la saison de chasse 2017-2018.

### **3 – Communiquer**

Un certain nombre d'actions ont été lancées par la Fédération des Chasseurs de l'Isère en partenariat avec le Conseil Départemental : il s'agit d'expérimenter sur plusieurs sites le déploiement d'une signalétique plus adaptée aux non-initiés à la pratique de la chasse, notamment collective, dite en battue.

La Fédération des Chasseurs de l'Isère a également exprimé l'intention de développer la communication auprès des maires, notamment une application web permettant d'identifier par territoire les réserves de chasse et les jours de chasses collectives.

*\* Le groupe de réflexion se compose de la Direction Départementale des Territoires, de la Fédération des Chasseurs de l'Isère, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, de l'Office National des Forêts, du Conseil Départemental, d'un représentant des Maires, de la Fédération Française de Randonnée Pédestre et de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature.*

#### **Contact presse :**

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 05

[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)



@Préfet38